

**CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE**  
**« MONSTRES ET MERVEILLES »**

Le Maire de la Ville de Crépy-en-Valois (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition faite par l'association « THEATRE DIRE D'ETOILE » dans le cadre de l'animation « Soup'ô contes » organisée par la ville de Crépy-en-Valois,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle est signé avec l'association Théâtre Dire D'étoile, n° de SIRET 33018038100049, domiciliée à BOULOGNE-SUR-MER (62200), 46 rue Félix Adam, représentée par son Président Jean-Marie GEVAERT.

**Article 2 :**

La prestation consiste en la représentation d'un spectacle avec une comédienne-conteuse, le vendredi 27 octobre 2023 à 21hdans le Musée de l'Archerie et du Valois.

**Article 3 :**

Le coût de la prestation s'élève à 920 € (TVA non applicable, art 293B du CGI), forfait de transport inclus, auquel s'ajoutent les frais de repas et de logement.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 10 octobre 2023.

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

11 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20231010-DEC2023-104-DE  
Date de télétransmission : 11/10/2023  
Date de réception préfecture : 11/10/2023